

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00206 et D08-01-18/B-00207
Propriétaire(s) : Daniel Barona
Emplacement : 278, (276), rue Iona
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 10, plan enr. 364
Zonage : R3R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'obtenir des titres fonciers distincts pour une maison jumelée de deux étages proposée. La maison existante sera démolie.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge et d'une hypothèque/charge. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00206	6,68 m	31,36 m	204,5 m ²	1	278, rue Iona (maison jumelée proposée)
B-00207	6,68 m	32,28 m	210,2 m ²	2	276, rue Iona (maison jumelée proposée)

La maison jumelée proposée ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00195 et D08-02-18/A-00196) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.